

08/10

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 8 novembre 2010

PRESENTS :

Louisa ACCIARI, Taynja ABDEL BAGHY, Paul-Antoine GAULTIER DE CARVILLE, Pierre MAURIN, Régis NICOLAS, Raphaëlle REMY, Pilar CALVO ALVAREZ, Gaspard GANTZER, Charles-Henri LARREUR, Daniel MUGERIN, Robert SKIPPON.

ABSENTS OU EXCUSES

Alexandre FLEURET (procuration à Louisa ACCIARI), Maxime QUENIN (procuration à Robert SKIPPON), Frédéric PUIGSERVER (procuration à Gaspard GANTZER), Olivier ARON (procuration à Gaspard GANTZER)

ASSISTAIENT A LA SEANCE

Hervé CRÈS	Directeur des études et de la scolarité
Pascale LECLERCQ	Co-directrice de la scolarité
Isabelle BOSSARD	Chargée de mission auprès d'Hervé Crès
Julien PALOMO	Chargé de mission à la Direction des études et de la scolarité
Étienne WASMER	Professeur des universités à Sciences Po
Éric REUILLON	Direction des études et de la scolarité, Responsable des cours en ligne
Didier GÉRARD	Direction des études et de la scolarité, Chargé de mission pédagogie numérique

*

**

- | | | |
|------|--|------|
| I. | Point d'étape sur les e-cours. | p. 2 |
| II. | Bilan des admissions du Collège universitaire. | p. 4 |
| III. | Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 27 septembre et du 11 octobre 2010. | p. 8 |
| IV. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 8 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL de la séance du 8 novembre 2010.

La séance est ouverte à 18 h 10. En l'absence de Frédéric PUIGSERVER, Louisa ACCIARI assure la présidence de la réunion.

I. POINT D'ETAPE SUR LES E-COURS.

a) Exposé

Pascale LECLERCQ rappelle que les cours en ligne ont débuté en septembre 2008 et après cinq semestres d'existence, l'offre s'est considérablement enrichie, avec une soixantaine de cours disponibles et une dizaine de séances de e-méthodologie, par exemple le plaisir de la dissertation ou l'art oratoire, d'une durée de vingt minutes environ. Le format RichMedia a été choisi en 2008 car c'est un format très complet, mais également coûteux en temps de réalisation. Un cours magistral de deux heures réclame un délai de réalisation d'une dizaine d'heures, de la captation vidéo dans l'amphithéâtre à la mise en ligne, en passant par l'enrichissement effectué par l'assistant. En conséquence, pour élargir l'offre des eCours, il faut sans doute songer à des formats différents qui peuvent tout à fait coexister avec le format actuel enrichi. Un format présentant uniquement la vidéo du cours peut parfois correspondre à certains cours, de même que la réutilisation des cours antérieurs peut être privilégiée si le contenu ne change pas ou peu. Il est possible également d'utiliser des formats plus courts enregistrés en studio durant lequel le professeur reprend les points fondamentaux du cours.

Au-delà de l'enrichissement de l'offre de cours disponible en ligne, il existe une réelle volonté institutionnelle de poursuivre l'innovation pédagogique, en lien avec ce qui a déjà été fait mais en introduisant une dimension plus collaborative et coopérative avec les élèves. Une expérience est menée dans ce sens actuellement sur le campus de Reims. A cet effet, Pascale LECLERCQ indique qu'un questionnaire à l'attention des enseignants sera élaboré afin d'étudier les pratiques numériques dans l'enseignement, et en vue de les accompagner au mieux grâce aux outils numériques.

Étienne WASMER annonce avoir expérimenté le cours numérique depuis septembre 2008. Cette technique apporte un vrai supplément aux étudiants et leur permet de revenir sur les points essentiels du cours à l'issue d'une séance de deux heures. En outre, le support numérique permet d'enregistrer des compléments de cours pour approfondir certaines questions. Étienne WASMER indique sa satisfaction quant à ce service. En réponse à ses inquiétudes initiales – désaffection des amphithéâtres au profit des cours en ligne et perte de la logique des cours avec un visionnage morcelé des vidéos – il insiste auprès de ses étudiants sur le fait que les cours numériques ne sont qu'un complément et non un substitut. Il demande aux étudiants de suivre les cours numériques dans les conditions du direct, en amphithéâtre et avec d'autres camarades. Étienne WASMER rappelle une des conditions de l'utilisation de ses cours numériques : les enregistrements ne restent disponibles qu'un court laps de temps, afin de préserver la dynamique et l'enchaînement du cours, pour préserver les conditions du direct. Il souligne qu'il est possible de remettre en ligne l'ensemble des enregistrements à la fin du semestre, lors des périodes de révision. Étienne WASMER est favorable à la mise à disposition des cours pour le plus grand nombre des étudiants de Sciences Po. Il attire l'attention sur les deux réalités du cours : d'une part le contenu intellectuel (notes de cours, ouvrages, etc.), d'autre part la gestion de l'amphithéâtre qui ne correspond pas toujours exactement au contenu intellectuel. Avec la mise en ligne d'une banque de données de cours, il faudrait dissocier l'action du cours de l'enregistrement du contenu intellectuel. Il rappelle que les professeurs de Sciences Po sont très investis dans leurs cours et ils entendent garder au mieux la maîtrise de leur outil. L'e-cours n'est donc qu'une prolongation de la pédagogie.

b) Questions et observations

Régis NICOLAS affirme que la majorité des étudiants utilise l'outil numérique comme un prolongement pédagogique. Ils espèrent que les e-cours se développeront dans le sens d'une banque de données numériques qui leur donnera accès aux cours concernant leur promotion et aux cours auxquels ils ne sont pas inscrits, que ce soit au sein de la promotion ou pour des cours d'années antérieures. Les étudiants espèrent également que seront développés les enregistrements de tous les cours magistraux obligatoires. Enfin, les étudiants préfèrent bénéficier de e-cours actualisés plutôt que réutilisés d'une année sur l'autre. Régis NICOLAS indique que la restriction temporelle pratiquée par Étienne WASMER ne permet pas à l'étudiant de se responsabiliser face à une masse et un rythme de cours.

Paul-Antoine DE CARVILLE soutient toutes les observations que Régis NICOLAS a émises au nom de l'UNEF. Il souligne que la banque de données des e-cours permettrait aux élèves de connaître les enseignements des années supérieures et de choisir, pour un élève de deuxième année, le master qu'il souhaite suivre.

Daniel MUGUERIN demande s'il est envisageable que certains maîtres de conférences, qui appartiennent à d'autres collèges que celui des professeurs d'université, participent à la confection des cours, proposent des sujets complémentaires.

Hervé CRES répond aux questions.

- ✓ Il souligne à son tour que les e-cours sont un complément et non un substitut. La progression de cette offre de cours numériques n'est pas justifiée comme un palliatif des absences d'étudiants. Le numérique participe de la production de contenu et pas uniquement de sa transmission. Produire les contenus numériques consomme beaucoup de ressources, notamment humaines.
- ✓ Il existe environ 200 cours magistraux dont moins de la moitié est associée à des conférences de méthode. Seuls 10 % de ces enseignements sont disponibles sous le format e-cours, mais représentent 35 % de la surface pédagogique. Les efforts de numérisation portent sur les enseignements qui s'adressent à un grand nombre d'étudiants. Les grands cours de première année de Collège ont été les premiers sélectionnés, ce qui permet d'en diffuser le contenu auprès des étudiants des campus hors de Paris. Le ratio de 35 % pour les cours magistraux pourrait augmenter en progressant vers des contenus méthodologiques, mais l'évolution se heurte à des problèmes de capacités humaines : il faudrait multiplier par 10 le service concerné. La logique actuellement suivie est expérimentale : il s'agirait d'offrir des contenus numérisés avec la juxtaposition d'un cours capté et des outils de transmissions classiques (diaporamas et autres). Ces contenus sont beaucoup plus légers et nécessitent moins d'heures de préparation.
- ✓ Hervé CRES reprend les propos d'Étienne WASMER sur la réalité des cours. Il indique que le temps de visionnage moyen d'un e-cours est de vingt minutes. Le format numérique à envisager ne devrait donc pas excéder une quinzaine de minutes et devrait se concentrer sur les concepts. Les e-cours sont massivement utilisés en début de semestre. Mais une chute de 50 % est constatée entre les premières séances et les séances 5 ou 6. Outre les questions de propriété intellectuelle, un travail reste à faire pour ouvrir le contenu des e-cours à d'autres enseignements et d'autres étudiants et pour définir comment utiliser au mieux ces ressources qui sont rares et qui ne peuvent pas être déployées sur d'autres projets.

Raphaëlle REMY présente deux logiques différentes dans l'appréhension du e-cours : soit le e-cours reste un complément qui permet aux étudiants de suivre un cours qu'ils auraient manqué ou mal assimilé, soit le e-cours devient un supplément pédagogique, et dans ce cas le format de 20 minutes est judicieux. La difficulté de suivre un cours de deux heures est à mettre en regard de l'utilité qui est tirée du visionnage d'une séance de 20 minutes. Pour Raphaëlle REMY, il serait judicieux de mettre en place des points d'explication plus précis et des cours en amphithéâtre plus interactifs. Raphaëlle REMY demande des précisions sur les actions menées sur le campus de Reims. Elle indique que certains campus hors de Paris n'ont pas accès à l'ensemble des e-cours et qu'il est impératif de gommer les inégalités entre ces campus et celui de Paris.

Hervé CRES annonce qu'un travail est mené en faveur de cours plus interactifs. L'École de Droit de Sciences Po, fondée en 2009, a assis sa philosophie pédagogique sur les cours-séminaires qui rassemblent un nombre réduit d'étudiants (70 au lieu de 500) qui sont en contact direct avec le professeur sur une logique socratique. Cette logique est également à l'œuvre dans le nouveau format du Collège universitaire. Les grands cours de formation fondamentale, en tronc commun de master ou pour les cinq grandes disciplines de première année de Collège universitaire, peuvent bénéficier de la coordination avec des conférences de méthode, selon une méthode pédagogique propre à Sciences Po : les professeurs en chaire dispensent les grands éléments conceptuels de la discipline, la discussion interactive intervient ensuite dans des classes réduites à 20 étudiants avec un conférencier de méthode. Il est nécessaire de faire vivre tous les formats d'enseignement. Les e-cours substitués sont justifiés par leur transmission dans les campus hors de Paris. Les e-cours complémentaires concernent des contenus pédagogiques non accessibles en cours. Hervé CRES ne doute pas de la concentration des étudiants sur des séances de deux heures. À Reims et au Havre, campus où la scolarité se déroule exclusivement en anglais, la matière des cours est captée sans travail complémentaire et mise à disposition des étudiants de ces deux campus et du campus de Menton qui a une section d'étudiants anglophones. Il est possible d'imaginer que les professeurs se déploient sur l'ensemble des campus, notamment si une section hispanophone est déployée sur le campus de Poitiers et si un cours d'économie en langue allemande est développé à Nancy.

Étienne WASMER indique que l'interactivité en amphithéâtre est un point qui doit faire l'objet d'évolution. Certaines séances du semestre pourraient être menées par des chargés de cours qui connaissent les points difficiles du sujet. Il est possible d'imaginer quelques variations de format sur un cours linéaire de douze séances. La contrainte réside dans les capacités de salle. Étienne WASMER indique se rendre dans les campus hors de Paris chaque semestre et n'avoir jamais entendu de plaintes vis-à-vis des e-cours. Sur Paris, le présentiel reste fondamental.

Taynja ABDEL BAGHY indique que les étudiants de Menton auprès de qui sont diffusés les cours de Reims ont des avis mitigés. Ils ne bénéficient pas d'un cours traditionnel et souhaitent obtenir des enrichissements et des compléments. Un cours en anglais donné à Reims et diffusé à Menton n'est pas suivi de conférences de méthode. Les conférences à Reims ne sont pas filmées. La préparation de l'examen est donc difficile. Taynja ABDEL BAGHY déplore que les délais de mise en ligne ne soient pas toujours respectés. Les étudiants des campus hors de Paris souhaitent être informés de la diffusion des e-cours.

Éric REUILLON soutient que les délais de mise en ligne sont généralement anticipés. Les seuls cas de dysfonctionnement sont dus à des problèmes techniques ou d'absence de personnel. Le retard relevé le plus important est de cinq jours par rapport à la date prévue.

Taynja ABDEL BAGHY précise que les étudiants de Paris sont prévenus en cas d'absence de professeurs et donc d'absence de production de e-cours, ce qui n'est pas le cas des étudiants des campus hors de Paris.

Hervé CRES indique qu'il s'est rendu sur le campus de Menton pour deux sessions d'enseignement. Il a relevé deux problèmes, un défaut dans la maquette pédagogique et un manque de coordination entre deux méthodes de conférenciers. Ces deux points négatifs ne doivent pas remettre en cause l'expérience des formats légers. Hervé CRES souhaite que l'expérience se poursuive jusqu'à la fin des deux semestres. Il s'agit de transmettre des contenus pédagogiques allégés d'un campus à l'autre. Il n'y a qu'à Paris que les possibilités d'enrichissement sont envisageables.

II. BILAN DES ADMISSIONS DU COLLEGE UNIVERSITAIRE.

a) Exposé

Hervé CRES rappelle les trois principales modifications apportées en 2009 sur les modalités d'entrée dans le Collège universitaire de Sciences Po.

- ✓ Les quatre épreuves de l'examen d'entrée étaient programmées depuis 1945 à la fin du mois d'août. En 2010, elles ont été programmées à la fin du mois de juin, dans la foulée du baccalauréat ; les 28 et 29 juin 2010.
- ✓ La quatrième épreuve qui était sur dossier est devenue une épreuve à option économique, littéraire ou mathématiques. Ces options sont dans la droite ligne des trois grandes filières du baccalauréat général mais ne sont pas comminatoires. Un certain nombre d'étudiants de la série scientifique a choisi de composer en littérature.
- ✓ 360 candidats qui n'ont pas figuré parmi les plus excellents à l'écrit ont été convoqués à un oral fin juillet.

Depuis 2007, le nombre de candidatures était en augmentation de 5 à 10 %. Les inscrits à l'examen sont passés de 3 000 à 4 750, soit une augmentation de 60 %, beaucoup plus forte si l'on considère le nombre de candidats qui se sont présentés et ont composé aux épreuves. D'ordinaire, un certain taux d'abandon était constaté : en 2009, sur 3 000 inscrits, seuls 2 300 se sont présentés et ont composé. Ce taux de chute de 20 % s'est réduit à 5 % en 2010 : 4 500 élèves ont effectivement composé. Le nombre de mentions Très Bien connaît une augmentation classique : de 1 900, il est passé à 2 030. Le nombre des candidats de ces deux procédures, examen et mention Très Bien, est de 5 230. Ce chiffre n'est pas l'addition des deux procédures, puisqu'un certain nombre des candidats à l'examen obtiennent aussi la mention Très Bien. Il n'y a que 500 candidats qui, au lendemain des résultats du Baccalauréat, se sont présentés sur le seul fondement de leur mention Très Bien, sans avoir passé les épreuves écrites. Les candidats par les Conventions d'Éducation Prioritaires sont passés de 880 à 800. La demande faite aux lycées d'être plus sévères dans la sélection des élèves en amont a été suivie et s'est concrétisée par une poussée historique du nombre d'admis.

À l'augmentation du nombre des candidatures, a répondu une augmentation du nombre des admis. Pour la procédure internationale, 380 candidats ont été admis. Les admissions par les CEP sont à l'échelle. 130 candidats supplémentaires ont été admis *via* les procédures d'examen, essentiellement dans les campus hors de Paris. L'augmentation du nombre de candidats s'est accompagnée de 20 % de candidats volontaires pour une scolarité hors de Paris, contre 8 % en 2009. Les directions des campus hors de Paris demandaient une augmentation des admis par les cursus français. La campagne de communication et les journées portes ouvertes en mars 2010 et leurs 5 000 participants ont permis ces résultats positifs. Un rééquilibrage s'est opéré entre les candidats venus de la procédure internationale et ceux venus de la procédure française.

Les taux de sélection sont constants, légèrement durcis pour les procédures d'examen et mention Très Bien, de 21 à 18 %. Il est d'environ 15 % pour les CEP et de 33 % pour la procédure internationale. L'examen d'entrée ne montre pas de biais particulier pour la sélection par le genre : 58 % des candidats et 55 % des admis sont des femmes. Les chances de réussite des candidats augmentent en fonction de l'obtention d'une mention : 80 % des admis ont la mention Très Bien, 1 % des admis n'a pas de mention alors qu'ils étaient 15 % des candidats. Il existe un relatif équilibre entre série et option : sur les 38 % de candidats issus de la section scientifique, 32 % ont choisi l'option mathématiques. Seuls 15 % des élèves étaient issus de la série littéraire, mais 21 % des candidats ont composé en littérature. Pour les élèves issus de la série ES et le choix de l'option SES, le pourcentage est constant, à hauteur de 47 %. Les proportions d'admis, aussi bien par série que par option, sont très semblables à celles des candidats. Il n'y a donc pas de biais observé à ce niveau. Des taux de sélection, toutes procédures confondues, pour les campus hors de Paris sont comparables, à l'exception notable du campus de Reims qui a connu un succès certain, ce qui a entraîné un léger durcissement de la sélection. Pour Reims comme à Nancy, les étudiants ont été sélectionnés sur la base de la maîtrise de la langue d'enseignement, anglais ou allemand.

b) Questions et observations

Daniel MUGERIN demande si l'ouverture du campus de Reims explique la forte augmentation des candidats volontaires vers des campus hors de Paris ou si l'augmentation entre 2009 et 2010 des candidats volontaires bénéficient à tous les campus hors de Paris.

Louisa ACCIARI, au nom de l'UNEF, exprime sa satisfaction quant au fait que le taux de sélection reste constant malgré l'augmentation du nombre de candidats. Elle souligne qu'un problème de locaux peut se poser : il faudrait ajuster les capacités d'accueil à l'augmentation des effectifs. L'opportunité donnée aux étudiants de pouvoir se présenter à l'examen en juin est également intéressante : il s'agirait de déterminer si cela est lié à la date ou au fait que les examens aient eu lieu ailleurs qu'à Paris. Louisa ACCIARI s'interroge cependant sur la stagnation des admissions pour les procédures CEP et sur l'encouragement que Sciences Po fait aux lycées de sélectionner plus durement les élèves en amont. Elle souligne que, pour la deuxième année consécutive, le campus de Poitiers enregistre une baisse des candidats et des admissions. Il en va de même en 2010 pour les campus de Dijon et du Havre et elle souhaiterait en connaître les raisons : manque d'information, défection, manque de renseignements pour les étudiants des procédures internationales, corrélation entre la baisse des candidats étrangers et l'augmentation des frais d'inscription, etc. Louisa ACCIARI demande enfin s'il est possible d'effectuer une étude sur le concours, comme celle effectuée par Vincent TIBERJ, pour juger des effets de la réforme en termes de biais sociaux et définir si cette réforme a porté ses fruits.

Gaspard GANTZER s'interroge sur la répartition des candidats en termes de droits de scolarité et de boursiers, afin de mesurer le biais social, d'après les deux barrières : être candidat, être admis.

Charles-Henri LARREUR demande quelle est la politique de l'école quant au nombre total d'admis. En termes logistiques, il est impossible d'accueillir plus d'un certain nombre d'étudiants. Il demande si Sciences Po raisonne en termes d'objectif-cible d'étudiants et de niveau ou si l'école raisonne en fonction de contraintes matérielles.

Pierre MAURIN demande s'il est possible d'obtenir des statistiques sur les redoublements au sein de l'établissement. Certains étudiants semblent s'inquiéter de l'augmentation du nombre de redoublements. Il faudrait déterminer s'il existe une corrélation entre la hausse des effectifs et le nombre de redoublements.

Hervé CRES reprend les questions posées.

- ✓ L'augmentation des candidatures a bénéficié à l'ensemble des campus hors de Paris. Le campus de Reims a été très prisé avec 400 candidatures. Le nombre des admis sur les campus en région par les procédures françaises a doublé en 2010, de 60 à 140 admis, ce qui correspondait à une demande des directions des campus régionaux, afin d'équilibrer les origines géographiques et intellectuelles des étudiants. Certains campus hors de Paris ont des capacités d'accueil inexploitées. Depuis 2008, le nombre de conférences de méthode à Paris n'a pas augmenté. L'augmentation des effectifs se fait exclusivement sur les campus régionaux et à leur demande. Il est important que les candidats comprennent, par les journées portes ouvertes ou par la communication, que Sciences Po en région est l'équivalent de Sciences Po Paris. En 2010, plus de 300 étudiants ont eu la possibilité de déposer leur candidature et de composer à Nancy. Il est envisagé d'ouvrir d'autres centres d'examen en France, notamment dans la région Sud-Est à Lyon, pour aller dans le sens de la réduction des coûts de passage d'examen.
- ✓ La stagnation des CEP fait suite à une forte progression des candidats lors des dernières années. Le nombre de lycées conventionnés augmente tous les ans. Il sera proposé lors du prochain Conseil de direction de conventionner une quinzaine de lycées supplémentaires. Il a été constaté que l'augmentation du nombre de candidats ne se fait pas nécessairement à qualité constante des candidats. Les équipes pédagogiques dans les lycées ont été mises en garde contre la facilité qui consiste à laisser trop de candidats moyens passer des épreuves d'entrée à Sciences Po. Ces équipes ont été sensibilisées au fait que l'épreuve d'admission à Sciences Po est une épreuve à part entière : seul un candidat sur trois est admis. L'exigence demandée aux lycées explique pour partie le léger tassement dans le nombre d'admis des élèves issus de CEP.

- ✓ La baisse des candidatures à Poitiers, Dijon et Le Havre s'explique par la situation économique de certains pays asiatiques. Un report des candidatures d'étudiants asiatiques a également été observé vers Reims.
- ✓ Les résultats de l'étude de l'impact des nouvelles modalités sur la composition socio-économique des admis sont très attendus. La campagne de recueil des droits de scolarité n'est pas achevée. Cette étude sera possible aux alentours de la fin du mois de janvier 2011, une fois que la cohorte sera connue dans son ensemble. Une étude approfondie sur le CSP est envisagée. Vincent TIBERJ est pour le moment occupé par une étude approfondie sur les 700 étudiants qui ont rejoint Sciences Po par le biais des CEP depuis 2001. Il procédera à l'enquête sur le CSP au tournant de l'hiver. Les premiers éléments tendent à démontrer que le nombre de boursiers n'a pas faibli en 2010.
- ✓ Au sujet du nombre total d'admis à terme, la direction a tenté d'acter plusieurs résolutions souhaitables pour les 5 prochaines années.
 - Continuer la progression sur la proportion d'étudiants étrangers : 30 % des étudiants des parcours diplômants sont étrangers, 40 % des étudiants qui assistent aux cours sont étrangers. À l'horizon 2015, le ratio passerait pour le premier chiffre à 40 % et pour le second chiffre à 50 %. Ces progressions sont souhaitables pour aller dans le sens de la diversité culturelle et intellectuelle et de la maîtrise de plusieurs langues.
 - Les campus hors de Paris sont pourvus de bâtiments à utiliser. D'ici 2015, le collège de Reims pourra accueillir plus de 1 500 étudiants. Au Havre, la capacité d'accueil pourrait avoisiner 1 000 étudiants. À Menton, pour la rentrée 2011, un bâtiment pourra accueillir 300 étudiants. Il est donc possible de déployer le Collège universitaire sur ces campus. Si le nombre d'admis finira par atteindre une limite, il sera néanmoins possible de basculer une partie des étudiants du campus de Paris vers les campus hors de Paris. À ce jour, il y a 2/3 d'élèves à Paris et 1/3 en région. Ce ratio pourra évoluer. Le résultat final n'est pas prévisible. La troisième année à l'étranger des étudiants français entre en ligne de compte. De plus, il est à souhaiter que les étudiants étrangers qui viennent en année d'échange soient aussi enthousiastes pour candidater sur des campus hors de Paris.
- ✓ En 2010, 80 étudiants de première année sur 1 200 ont été déclarés redoublants, soit environ 6 % de redoublement. 65 de ces étudiants, soit 5 %, sont des primo-redoublants ; 15 de ces redoublants, soit 1 %, sont des bi-redoublants ou multi-redoublants. Les étudiants qui font leur première année pour la troisième fois représentent un chiffre minime. Il faudra réfléchir à leur situation : ces étudiants semblent avoir abandonné l'idée d'être diplômés de Sciences Po mais ne quittent pas l'école en raison de l'absence d'un dispositif de sortie adapté. Le redoublement en première année à Sciences Po reste faible en comparaison des 40 % constatés dans le système universitaire classique.

Louisa ACCIARI reprend les propos d'Hervé CRES sur l'augmentation de la proportion d'étudiants étrangers. Il lui semble urgent de relancer un débat sur les frais d'inscription qui leur sont demandés : 8 900 € pour une année de premier cycle et 12 500 € pour une année de master. Louisa ACCIARI ne se satisfait pas de la réponse concernant les pays asiatiques en difficulté. Ces frais restent considérablement élevés et il est important de les repenser pour permettre l'accès à Sciences Po par les étudiants asiatiques, latino-américains et africains.

Gaspard GANTZER souligne l'intérêt de connaître les origines géographiques des étudiants étrangers (Europe ou hors Europe), notamment pour les campus hors de Paris. D'autre part, il demande si les redoublements sont des échecs aux examens finaux ou des défaillances aux contrôles continus.

Régis NICOLAS s'interroge sur la délocalisation du concours, comme cela a été fait à Nancy. Il demande s'il est possible de procéder comme à Bordeaux pour les DOM-TOM, à savoir envoyer un employé dans un lycée partenaire qui organise le concours, employé qui revient ensuite à Paris avec les copies.

À une question de Pierre MAURIN, Hervé CRES répond que les journées portes ouvertes ont également lieu dans les campus hors de Paris.

Charles-Henri LARREUR demande si les souhaits des étudiants, dans le cas où ils n'auraient pas été admis à Sciences Po, sont connus. Il indique que cela permettrait de comprendre le positionnement du Collège universitaire et l'image que les étudiants ont de celui-ci.

Hervé CRES répond aux questions posées.

- ✓ Les étudiants européens sont considérés comme étrangers, mais soumis au même régime de droits de scolarité que les Français. La question des droits de scolarité élevés ne se pose que pour les étudiants qui viennent de foyers fiscaux établis en dehors des frontières de l'Union européenne, auxquels est proposé un système de bourses de mérites. Dans le cadre du nouveau dispositif de droit, l'école avait proposé de redistribuer 20 % du montant des droits sur cette population d'étudiants. En 2010, le montant des bourses de mérites allouées aux étudiants étrangers hors Union européenne est passé de 900 000 à 1,6 M€, soit une augmentation de 80 %. L'ambition de Sciences Po est de recruter davantage d'étudiants originaires de pays où les familles ont peu de moyens, tels l'Inde ou les pays africains. La politique de l'école consiste à augmenter massivement les bourses allouées aux étudiants de ces origines géographiques et à poursuivre cet effort dans les années à venir.
- ✓ Les étudiants français qui entrent dans les campus hors de Paris s'orientent vers ces campus en fonction de leur intérêt intellectuel et culturel.
- ✓ Les redoublements sont dus à des échecs au niveau du contrôle continu, puisqu'il est possible de valider une année en cas d'échec aux examens finaux.
- ✓ Une réflexion est en cours pour mettre en place des concours dans les DOM-TOM. Les difficultés subsistent en raison du décalage horaire. Le service des examens de Sciences Po a de grandes exigences de qualité quant à l'examen d'entrée. Il est possible d'envisager l'envoi d'une équipe dans un lycée conventionné afin de préparer et de faire passer l'examen. Pour 2011, la priorité est mise sur le développement d'un centre d'examen à Lyon.
- ✓ Il est difficile de connaître les choix envisagés par les étudiants s'ils n'avaient pas été admis à Sciences Po. La lettre de motivation demandée pour le dossier d'admission n'est pas systématiquement exploitée pour les étudiants qui passent l'écrit. En revanche, ces données sont exploitées pour les candidats admissibles appelés à l'entretien oral. D'après les entretiens qu'il a fait passer, Hervé CRES souligne que les étudiants n'en sont pas à choisir entre Sciences Po et d'autres universités étrangères. Leurs choix se situent majoritairement en France, avec une moitié d'étudiants qui s'orienterait vers les classes préparatoires et une autre moitié qui suivrait un parcours universitaire classique.

III. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU 27 SEPTEMBRE ET DU 11 OCTOBRE 2010.

Dans le procès-verbal du 27 septembre, Taynja ABDEL BAGHY relève une faute d'orthographe sur son prénom et souligne que son prénom s'écrit avec un [y]. Dans celui du 11 octobre, elle indique qu'il faut supprimer le trait d'union dans son nom de famille.

Louisa ACCIARI propose l'adoption simultanée des deux procès-verbaux. Les procès-verbaux des séances du 27 septembre et du 11 octobre 2010 sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés, moins une abstention.

IV. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

a) Attribution de fonds pour Sciences Po Environnement

✓ Exposé

Julien PALOMO rappelle que Sciences Po Environnement a pour vocation d'informer le Conseil de direction de Sciences Po sur les différentes actions du Plan Vert qui peuvent être mises en place dans l'établissement. Quatre assemblées environnementales se tiennent chaque année. Sciences Po Environnement est une association permanente de l'école qui met à sa disposition une enveloppe de 85 000 € disponible sur le budget des associations étudiantes. Un certain nombre des décisions des assemblées environnementales ont des conséquences financières : certaines sont traitées directement avec la direction immobilière de l'école lorsqu'elles portent sur des améliorations du patrimoine de l'établissement, d'autres sont des frais de fonctionnement normaux. Ces assemblées environnementales rassemblent de plus en plus d'étudiants, 120 personnes pour la dernière, et les décisions qui y sont prises doivent remonter vers la Commission paritaire afin que, au besoin, un débat soit ouvert sur les sommes engagées.

La dernière assemblée environnementale a eu lieu le 2 novembre, ce qui n'a pas permis à l'association de saisir l'ordre du jour de la Commission paritaire pour y inscrire un point financier important. Julien PALOMO fait donc remonter dans ce dernier point de l'ordre du jour une demande de Sciences Po Environnement qui engagerait près de 5 000 €, afin de proposer au BDE et à l'AS la mise en service de gobelets en plastique durable personnalisés et recyclables. L'IDDRI à Sciences Po et d'autres universités appliquent déjà cette mesure. Il s'agit de réduire le nombre de déchets lors des soirées étudiantes. Sciences Po Environnement souhaite proposer cette mesure pour la prochaine grande soirée de l'AS et du BDE au début du mois de décembre. L'AS et le BDE ont besoin d'une avance de fonds pour procéder à l'achat des gobelets. Attendre la prochaine Commission paritaire ferait manquer l'échéance de cette soirée et reporterait ces soirées pilotes aux mois de mars et avril.

Sciences Po Environnement demande que 3 331,55 € soient débloqués afin de procéder à l'achat de 5 950 gobelets de 35 cl, soit 30 centimes le gobelet. Il est aussi envisagé d'acheter 200 gourdes à 7,25 €/l'unité, pour un total de 1450 €. Les gourdes seraient revendues aux étudiants afin que Sciences Po Environnement reviennent dans ses fonds. Sciences Po Environnement demande donc un montant de 4 781,55 € à prendre dans les 85 000 € de l'enveloppe allouée aux associations étudiantes. Julien PALOMO cite la présidente de Sciences Po Environnement, Céline RAMSTEIN : « *Nous souhaitons également acheter des gourdes pour les vendre à l'ensemble des membres de la communauté de Sciences Po. Cela permettrait de réduire considérablement la consommation de bouteilles d'eau et les déchets qui les accompagnent.* »

✓ Vote

Louisa ACCIARI soumet au vote cette attribution de fonds. L'attribution de fonds est votée à l'unanimité des membres présents et représentés, moins une abstention.

Au nom de Sciences Po Environnement, Julien PALOMO remercie les membres et s'engage à préparer des dossiers pour les prochaines séances de la Commission paritaire, dans le respect de l'ordre du jour.

b) Déprédations dans le local syndical

Hervé CRES revient sur des événements fâcheux qui ont eu lieu dans le local syndical au début du mois de novembre, à l'occasion de débats politiques extérieurs à l'école. Des mobiliers ont été l'objet de déprédations. Au nom de la Direction et de l'ensemble des syndicats, Hervé CRES s'élève vigoureusement contre ces pratiques qui sont indignes de Sciences Po. Il enjoint les membres des syndicats à respecter et privilégier la valeur intellectuelle des débats.

Louisa ACCIARI remercie Hervé CRES de revenir sur ces incidents et de les présenter devant les membres de la Commission paritaire.

c) Calendrier des séances de la Commission paritaire

Hervé CRES propose que la prochaine réunion se tienne le 13 décembre et que soit annulée celle du 22 novembre. Néanmoins, il invite les membres de la Commission paritaire à participer le lundi 22 novembre à un groupe de travail sur la fondation d'une École des Arts Politiques à Sciences Po, à mettre en place pour la rentrée 2011. Le calendrier de la Commission paritaire avait annoncé 9 séances et en avait programmé 10 afin de s'adapter aux agendas surchargés de certains membres. L'urgence est de participer à des groupes de travail pour faire progresser le débat crucial autour de l'École des Arts Politiques. Le programme de la Commission paritaire et celui du Conseil de direction sont déjà chargés, c'est la raison pour laquelle il est souhaité que la date du 22 novembre, déjà prévue, soit utilisée pour un groupe de travail.

Raphaëlle REMY demande si des supports concernant ce groupe de travail sont disponibles. Hervé CRES répond que des documents seront transmis.

La prochaine séance de la Commission paritaire est donc fixée au lundi 13 décembre 2010 à 18 heures, en Salle François-Goguel.

La séance est levée à 19 h 46.